024-212404198-20231020-2023 031-DE

Reçu le 23/10/2023

COMMUNE de SAINT GERMAIN ET MONS DORDOGNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre. Le conseil municipal de cette commune a été convoqué, le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil a de nouveau été convoqué le 20 octobre, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Michelle DORANGE, Maire.

Secrétaire de séance : Alain Naslis

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres absents:	7
Nombre de suffrages exprimés :	9

Délibération n°	2022-031
Vote pour :	9
Vote contre:	0
Abstention:	0

Etaient présents:

Michelle DORANGE - Henri DELHAL - Michel LACOMBE - Mireille BEAUDOIN - Florence CANOVAS -Christophe LE MORVAN - Nicolas MATEU - Alain NASLIS

Etaient absents:

Nadia CHAFIK - Bertrand FAGET (Pouvoir à M. LACOMBE) - Nathalie FONCEL - Eric LARGE - Fabrice LASSERROTTE - Jean-Claude PELET - Patrick ZENI

TARIF LOCATION DE TABLES ET DE BANCS

Le conseil municipal décide de fixer les différents tarifs de location de tables et bancs comme suit:

Tarif location	
Table (à l'unité)	4,00 €
Banc (à l'unité)	2,00€

Caution pour le prêt de table(s) et/ou de banc(s) : 250,00 €

Pénalités	
Table cassée ou non rendue (à l'unité)	180,00 €
Banc cassé ou non rendu (à l'unité)	70,00 €

Tarifs applicables à compter de ce jour.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois dessus.

Pour copie conforme. Le Maire, Michelle DORANGE Acte rendu exécutoire, après dépôt en sous-préfecture

2.5 PCT 2025

Mme le Maire certifie, le caractère exécutoire de cet acte.

Délibération 2023-031 - Page 1/1